

Paris, le 18 septembre 2018

Communiqué de presse INPH

Plan « Ma santé 2022 »

Accueil mitigé de l'INPH sur l'appel du 18 septembre d'Emmanuel MACRON

Monsieur Le Président de la République a dévoilé depuis l'Elysée, ce mardi 18 septembre 2018, un nouveau plan de transformation de notre système de santé.

Ce plan intitulé « Ma santé 2022 » préfigure une loi supplémentaire sur le système de santé français bien que la précédente loi de modernisation de « Marisol TOURAINE » n'est toujours pas encore complètement mise en place.

En premier lieu, c'est l'absence totale de concertation avec les Inter syndicats de Praticiens Hospitaliers qui interpelle.

A défaut, l'INPH reste en attente des éclaircissements indispensables, notamment concernant l'évolution du statut de Praticien Hospitalier.

Certes l'INPH prend acte de la reconnaissance des valences non cliniques et la possibilité d'un exercice mixte, ce qui reprend apparemment le sens de nos demandes maintes fois réitérées.

En revanche la mesure portant création d'un statut unique de Praticien Hospitalier associée à la suppression du concours PH suscite interrogations et inquiétudes quant à l'avenir des professions médicales hospitalières.

Cela ne cache-t-il le démantèlement du CNG et la disparition de la gestion des nominations à un niveau national des Praticiens Hospitaliers préconisés par le rapport CAP22.

Rappelons que L'INPH a toujours défendu une gestion nationale des Praticiens Hospitaliers médecins/pharmaciens/odontologistes, seule de nature à garantir l'indépendance d'exercice comme premier principe de la déontologie

SPHPE
Syndicat des Praticiens Hospitaliers de
Polynésie Française
Président : Dr M. LEVY

FPS
Fédération des Praticiens de Santé
Président : Dr P. TRUJILLO

SNHG
Syndicat National des Hôpitaux
Généralistes
Président : Dr A. JACOB

SNHU
Syndicat National des
Hospitalo-Universitaires
Président : Pr B. DIQUET

SNOHP
Syndicat National des Odontologistes
des H. Publics
Président : Dr P. LARRAS

SNPEH
Syndicat National des Pédiatres des
Etablissements Hospitaliers
Président : Dr J.L. CHABERNAUD

SNPH-CHU
Syndicat National des PH de CHU
Président : Dr J.M. BADET

SPEP
Syndicat des Psychiatres d'Exercice
Public
Président : Dr M. TRIANTAFYLLOU

SYNPREFH
Syndicat National des Pharmaciens des
Etablissements Publics de Santé
Présidente : Dr M. JOUANNET

SYNPPAR
Syndicat des Praticiens Hospitaliers à
Temps Partiels
Président : Dr A. ORGIBET

SNMInf
Syndicat National des Maladies
Infectieuses
Président : Dr Hugues AUMAÎTRE

SCPF
Syndicat des Chirurgiens Pédiatres
Français
Présidente : Dr M. CHABAUD

SMPHNC
Syndicat des médecins et pharmaciens
de Nouvelle Calédonie
Présidente : Dr E. MANCEL

SNPHU
Syndicat National des Professeurs
Hospitalo-Universitaires
Président : Pr P. GOUDOT

SYNDIE
Syndicat des Internistes Français
Président : Pr P. ROBLLOT

SPEEP
Syndicat des Médecins Exerçant en
Milieu Pénitentiaire
Présidente : Dr E. CHAIGNE

CNAH
Confédération Nationale des Assistants
des Hôpitaux
Président : Dr Jean-Marie FARNOS

FNASE
Fédération Nationale des Associations
de Sages-femmes
Présidente : Mme MASCART

médicale.

Après 10 ans de loi HPST, la remédicalisation de la gouvernance hospitalière promise par Marisol TOURAINE va-t-elle enfin arriver avec Agnès BUZYN ?

Nous pouvons en douter car l'élargissement des compétences de la CME et le renforcement du leadership du président de CME ne serviront à rien si la CME reste une instance consultative sorte de chambres d'enregistrement de décisions prises ailleurs.

L'INPH se félicite du retour à un vrai rôle du service replacé au centre de l'organisation et du management des activités de soins.

Toutefois, cette mesure ne peut pas être efficace sans le retour à une réelle autorité fonctionnelle du chef de service sur l'ensemble des personnels médicaux et paramédicaux, ce qui présupposerait la disparition des hiérarchies administratives parallèles existantes, l'INPH s'interroge : est-ce le cas ?

L'INPH souligne que la grande oubliée de l'intervention de Monsieur le Président de la République est la Psychiatrie, à peine évoquée, pourtant en constante ébullition, souvent au cœur de l'actualité, et en attente là aussi de mesures fortes, immédiates et concrètes. L'exercice de clarification de la place et du rôle de la psychiatrie ne pourra plus longtemps être évité.

Par ailleurs, le financement de toutes ces mesures nous paraît aléatoire face aux déficits budgétaires des hôpitaux et au taux de vétusté de leurs équipements biomédicaux.

Enfin, l'INPH déplore l'absence de mesures visant à améliorer l'attractivité des carrières hospitalières.

N'en doutons pas : le « mercenariat médical » a encore de beaux jours devant lui !

L'INPH prend acte des grands principes de la Stratégie Nationale de Santé qui transparait dans ce plan d'action « Ma santé 2022 » et s'engage à accompagner toutes les mesures visant d'une part à améliorer le service médical rendu à l'ensemble de la population et à remédicaliser la gouvernance hospitalière d'autre part.

Nous restons donc vigilants et mobilisés afin que le statut de Praticien Hospitalier puisse continuer de garantir l'indépendance de nos exercices professionnels de praticiens des Hôpitaux Publics.

L'INPH appelle les Pouvoirs Publics à instaurer un réel dialogue de qualité avec les partenaires sociaux et à favoriser la co-construction d'un statut rénové et valorisé.

Docteur Rachel BOCHER
Présidente de l'INPH